

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1738

présenté par  
Mme Ménard

-----

**AVANT L'ARTICLE 4 QUATER**

Rédiger ainsi l'intitulé du titre II :

« Légaliser l'euthanasie et le suicide assisté »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'aide à mourir est une périphrase qui vise à adoucir la caractère choquant de la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté en vue de créer un consensus.

Si l'on comprend la volonté des porteurs de ce projet de loi, on ne peut que regretter leur manque de courage de ne pas nommer les choses par leur véritable nom et d'assumer la réalité de ce qu'ils souhaitent légaliser, en l'espèce : l'euthanasie et le suicide assisté.

Dès lors, il convient de modifier le titre II pour plus de clarté et de lisibilité de la loi. Tel est l'objet de cet amendement.